

WPR/RC29.R5

RESOLUTIONS D'INTERET REGIONAL ADOPTEES PAR LA TRENTE  
ET UNIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE ET PAR LE  
CONSEIL EXECUTIF A SA SOIXANTE ET UNIEME SESSION

Le Comité régional

PREND ACTE des résolutions ci-après adoptées par la Trente et Unième  
Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif à sa soixante et  
unième session :

- WHA31.10 - Programmation à moyen terme pour l'exécution du Sixième programme général de travail pour une période déterminée (1978-1983 inclusivement)
- WHA31.11 - Développement de l'évaluation des programmes de santé
- WHA31.12 - Programmation sanitaire par pays
- WHA31.20 - Développement des systèmes d'information sanitaire
- WHA31.24 - Membres redevables d'arriérés de contribution dans une mesure pouvant donner lieu à l'application de l'article 7 de la Constitution
- WHA31.27 - Etude organique sur le rôle de l'OMS au niveau des pays,  
EB61.R34 et en particulier sur le rôle des représentants de l'OMS
- WHA31.32 - Programme d'action sur les médicaments essentiels
- WHA31.33 - Politique et gestion pharmaceutiques : Plantes médicinales
- WHA31.34 - Programme d'action sur la technologie appropriée pour la santé
- WHA31.43 - Processus de gestion et développement sanitaire
- WHA31.44 - Programme de lutte contre les maladies diarrhéiques
- WHA31.51 - Coordination à l'intérieur du système des Nations Unies : Activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires provenant d'organismes du système des Nations Unies
- WHA31.53 - Programme élargi de vaccination
- WHA31.54 - Programme d'éradication de la variole - Situation actuelle et certification
- WHA31.55 - Santé maternelle et infantile
- EB61.R29 - Planification à long terme de la coopération internationale en matière de recherche sur le cancer